

Voyagez sans souci lorsque vous avez des besoins spécifiques.

Guide à l'attention :

- Des Personnes à Mobilité Réduite
- Des personnes ayant de besoins médicaux spécifiques.

Edition du 10 avril 2017

Bonjour et bienvenue,

Comme pour l'ensemble de ses clients, Corsair s'engage à fournir aux personnes avec des besoins spécifiques, une expérience fiable, confortable et sûre, dans le respect de leur dignité et de leur bien-être.

Ce document a été rédigé spécialement à l'attention :

- Des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite qui souhaite voyager avec Corsair, d'une part,
- Et des personnes qui ont besoin d'une assistance médicale spécifique et qui souhaitent voyager sur Corsair d'autre part ; et pour lesquels des dispositions particulières peuvent être envisagées.

Vous y trouverez toutes les informations utiles qui vous permettront d'utiliser au mieux les services que nous mettons à votre disposition et la façon dont nous pouvons vous assister pour réserver et préparer votre voyage.

Bref, la façon dont nous pouvons nous assurer que tout est mis en œuvre pour que votre voyage soit le plus plaisant et confortable possible.

Corsair est à votre écoute.

Corsair a mis en place un numéro unique pour répondre aux questions de l'ensemble de ses clients concernant une réservation et/ou les services mis à leur disposition.



(Tarif depuis un poste fixe)

Ou si vous êtes à l'étranger:



(Gratuit depuis un poste fixe)

Notre service est disponible 7 jours sur 7, de 07h00 à 22h00 (heure de Paris)

Nos représentants locaux sont également à votre disposition pour vous accueillir et vous donner les informations dont vous avez besoin.

Vous pouvez également nous contacter sur le site www.corsair.fr

Sommaire

Corsair et ses partenaires	5
Train + Avion.	5
Bien préparer votre voyage	6
La réservation.....	6
Vérifier la nécessité d'un accord médical	7
Vérifier la nécessité de voyager avec un accompagnateur.	7
A l'aéroport.	8
Embarquement/Débarquement	8
Personnel de bord.	9
Attribution des sièges.	9
Siège supplémentaire.	10
Repas spéciaux.	12
Handicap moteur	13
Fauteuils d'aéroport.....	13
Moyens d'embarquement alternatifs.....	13
Chaises de bord.....	13
Vous voyagez avec votre propre équipement de mobilité,.....	13
Fauteuil manuel.	15
Fauteuil électrique.	15
Handicaps sensoriels.....	16
Si vous voyagez avec un animal de service.....	16
Si vous êtes malvoyant ou non-voyant.....	16
Handicap intellectuel.	17
Insuffisance respiratoire.	18
Fourniture d'oxygène thérapeutique.	18
Bouteilles d'oxygène personnelles.	18
Concentrateur d'oxygène portatif personnel.	18
Si vous voyagez avec des médicaments.....	20



Conseils pour les diabétiques 20

Checklist pour les voyageurs..... 21

Checklist pour les agents et organisateurs de voyages. 22

Corsair et ses partenaires

Corsair travaille avec des compagnies aériennes partenaires pour vous proposer un meilleur choix de destinations. Pour cette raison, certains vols désignés par un numéro de vol Corsair (SS) sont opérés par une compagnie aérienne partenaire.

- Sur les vols opérés par des appareils exploités par Corsair, vous pouvez compter sur la disponibilité de tous les services proposés et décrits dans ce document.
- Sur les vols comportant un numéro de vol Corsair, mais opérés par des appareils exploités par une compagnie aérienne partenaire, il est possible que tous les services décrits dans ce document ne soient pas disponibles ou que les conditions d'acceptation diffèrent.

Train + Avion.

Corsair propose un service Train + avion appelé « tgv'air » qui permet de combiner les liaisons ferroviaires, exploités par la SNCF depuis certaines villes de la province métropolitaine, et les vols de Corsair.

- Au départ de province, la SNCF vous emmène jusqu'à la gare de Massy-TGV.
- Une navette gratuite vous permet de rejoindre l'Aéroport d'Orly, terminal Sud pour prendre votre vol Corsair, jusqu'à destination.

Ce service est accessible aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

Si vous souhaitez bénéficier du service tgv'air :

- Corsair doit au préalable en informer la SNCF et ce, au moins 48 heures avant le départ.
- Vous devez être capable de vous asseoir sur un siège du train.
- Si vous voyagez avec un fauteuil personnel, celui-ci doit pouvoir être plié et être placé dans un emplacement à bagage du train.
- Les trains disposent de chaises de transfère pour permettre au chef de bord de vous accompagner aux toilettes en cas de besoin.

Nous ne serons pas en mesure de vous fournir le service tgv'air Si vous :

- Ne pouvez pas vous asseoir dans un siège du train ou,
- Voyagez avec un fauteuil électrique ou volumineux ;

Nous vous informons cependant que la SNCF met à la disposition des personnes handicapée et/ou à mobilité réduite, une offre spécifique « ACCES PLUS », non combinable avec les tarifs aériens de Corsair.

Pour d'avantage de renseignements, nous vous invitons à contacter directement la SNCF.

Bien préparer votre voyage

La réservation.

De manière générale, nous conseillons à l'ensemble de nos clients d'effectuer leur réservation dès qu'ils le peuvent, notamment pour avoir le plus grand choix de tarifs possible.

Ce conseil est d'autant plus valable si vous avez des besoins particuliers et que vous souhaitez nous en faire part.

- Nous pouvons, en effet, vous garantir une assistance adaptée à votre situation si vous nous en faites la demande au moins 48 heures avant votre départ.
- Si toutefois vous nous informez de votre besoin au dernier moment, nous ferons de notre mieux pour pouvoir y répondre.

En outre, nous vous recommandons également de nous communiquer le plus d'informations possible quant à votre situation et votre besoin pour que nous puissions vous fournir l'assistance la plus adaptée.

Par exemple, si vous :

- Avez besoin d'une assistance suite à un handicap sensoriel (visuel ou auditif),
- Ne pouvez utiliser un escalier ou marcher du tout,
- Ne pouvez pas marcher sur de longues distances (des comptoirs d'enregistrement vers la porte d'embarquement, ou de la porte de l'avion vers le hall d'arrivée ; dans certains aéroports, les distances entre tous ces points peuvent en effet être importantes),
- Souhaitez utiliser votre propre fauteuil,
- Souhaitez transporter votre matériel de mobilité,
- Voyager avec un chien de service,
- Avez besoin de soins médicaux à bord.

Important :

Si vous avez besoin de soins médicaux ou d'utiliser un appareil médical à bord, vous devez nous en informer au plus tard 48 heures avant le départ pour que nous prenions les dispositions appropriées.

Vérifier la nécessité d'un accord médical

Si votre situation correspond à l'un des cas suivants :

- Transport sur civière ou en incubateur,
- Demande de fourniture d'oxygène,
- Etat de santé pouvant nécessiter une assistance médicale inhabituelle durant le vol,
- Maladie contagieuse ;

Un accord médical doit être délivré pour vous autoriser à voyager à bord des appareils exploités par Corsair.

Cet accord est donné par un médecin conseil agréé par Corsair, spécialiste en médecine Aéronautique et disposant des compétences nécessaires pour déterminer votre aptitude à effectuer un voyage aérien.

Pour soumettre votre demande d'accord, nous vous demandons de :

- Renseigner et transmettre à Corsair, l'annexe A de la résolution IATA 700,
- Demander à votre médecin traitant de renseigner l'annexe B de la résolution IATA 700 et de la transmettre à l'un de nos médecins conseils. Ces informations, à caractère médical, ne sont lues que par notre médecin et demeurent confidentielles.

Les contacts utiles vous seront communiqués par votre service de réservation ou votre agence de voyages.

Vérifier la nécessité de voyager avec un accompagnateur.

Nous pensons que chacun de nos clients handicapés et/ou à mobilité réduite est capable de déterminer lui-même s'il peut voyager non-accompagné.

Toutefois, veuillez noter que dans les cas suivants, un accompagnateur est obligatoire pour voyager à bord des appareils exploités par Corsair.

- Personne souffrant d'un handicap intellectuel tel qu'il ne lui permet pas de comprendre et d'appliquer les mesures de sécurité,
- Personne à la fois aveugle et sourde, ne pouvant donc pas communiquer avec l'équipage,
- Personne souffrant d'un handicap moteur qui ne lui permet pas de participer physiquement à sa propre évacuation.

L'accompagnateur dont le seul rôle consiste à assister les personnes correspondant aux cas cités ci-dessus, en cas de situation d'urgence, et tout particulièrement en cas d'évacuation de l'avion ; doit répondre aux critères suivants :

- Être majeur(e) et autonome,
- Ne pas s'occuper d'une personne handicapée et/ou à mobilité réduite, en même temps que d'un enfant de moins de 4 ans, ou d'une autre personne handicapée ou à mobilité réduite.

Par ailleurs, nous vous informons qu'il n'est pas prévu de disposition tarifaire spécifique pour l'accompagnateur et que Corsair ne fournit pas de service d'accompagnement.

Voyager sereinement

A l'aéroport.

Aéroports de la communauté européenne.

Dans les aéroports de la communauté européenne, la fourniture d'assistance spécifique aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite est placée sous la responsabilité des gestionnaires d'aéroport, conformément au Règlement Européen (CE) 1107/2006.

Aéroport de Paris Orly.

A l'aéroport de Paris Orly, terminal Sud, notre principale base d'activité, l'assistance aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite est placée sous la responsabilité d'Aéroports de Paris.

Si vous avez besoin d'une assistance spécifique, Aéroports de Paris met à votre disposition :

- Des bornes de contacts, situées au niveau des portes B-C pour les départs et G pour les arrivées.
- Un espace d'accueil situé au niveau de la porte D

Ces renseignements vous sont communiqués à titre d'information et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site d'Aéroports de Paris : <http://www.parisaeroport.fr/>

Vous pouvez également vous rendre directement dans notre zone d'enregistrement dédiée, au niveau de la porte B et nous nous chargerons de contacter les services d'Aéroports de Paris pour vous.

Aéroports situés hors de la communauté européenne.

Dans les aéroports situés hors de la communauté européenne, nous nous chargeons directement de vous fournir l'assistance spécifique dont vous avez besoin.

Dès votre arrivée à l'aéroport, nous vous invitons à prendre contact avec notre personnel au sol.

Embarquement/Débarquement

Le personnel au sol est à votre disposition pour vous permettre d'embarquer ou de quitter l'appareil, si vous souhaitez bénéficier de ce service à l'avance. Ceci induit l'utilisation de votre propre chaise roulante manuelle ou d'un équipement de mobilité fourni par le gestionnaire de l'aéroport ou la compagnie.

Nous serons également heureux de vous aider à embarquer et quitter l'appareil si vous éprouvez des difficultés en raison de problème d'expression, d'audition et/ou visuels. Nous vous demandons simplement de nous en faire part au moment de la réservation.

Pour leur convenance personnelle et dans la mesure du possible, nous permettons aux personnes à mobilité réduite et aux personnes avec des besoins spécifiques d'embarquer en priorité.

Nous vous informons également, que si vous avez demandé une assistance adaptée, nous vous demanderons de rester à bord jusqu'à la fin du débarquement à votre arrivée ; pour que le personnel au sol puisse prendre contact avec vous.

Pendant le vol

Personnel de bord.

Notre personnel de bord est hautement qualifié pour s'assurer de la sécurité et du bien-être de l'ensemble de nos clients.

Vous pouvez bien entendu leur faire part de vos besoins particuliers durant le vol.

Il se tiendra également à votre disposition pour vous aider à vous rendre aux toilettes, au moyen d'une chaise de transport de bord, si nécessaire. Sachez toutefois qu'il n'est pas habilité à prendre soin de votre hygiène personnelle ou à vous aider à vous alimenter.

D'autre part, le personnel de bord est formé pour donner les premiers soins en cas d'urgence. En revanche, il n'est pas habilité à administrer d'autres médicaments ou à procéder à des injections. Si votre condition personnelle nécessite une telle assistance et si vous n'êtes pas capable de le faire vous-même, nous vous recommandons fortement de voyager accompagné d'une personne capable de vous aider et qui devra s'acquitter d'un tarif standard.

Nous vous informons par ailleurs que Corsair n'est pas en mesure de vous fournir un service d'accompagnement.

Attribution des sièges.

Corsair offre la possibilité à l'ensemble de ses clients de choisir leur place préférée au moment de la réservation. Dans certains cas, ce service est payant.

Toutefois, pour des raisons de sécurité, afin de faciliter :

- a) L'accès rapide aux issues de secours en cas d'urgence, les sièges situés à proximité celles-ci ne peuvent être attribués aux :
 - Personnes à mobilité réduite, qu'elles voyagent avec un animal de service ou non,
 - Femmes enceintes,
 - Enfants et bébés accompagnés d'un adulte ou non,
 - Personnes voyageant avec un animal en cabine,
 - Personnes ne maîtrisant ni la langue française, ni la langue anglaise.

- b) L'évacuation rapide du pont supérieur des Boeing 747, en cas d'urgence ; les sièges situés au niveau du pont supérieur des Boeing 747 ne peuvent être attribués aux personnes à mobilité réduite et ne pouvant utiliser un escalier seul.

D'autres part, certains emplacements sont réservés pour permettre l'installation d'un berceau et ne sont attribué qu'à des familles qui voyagent avec un nourrisson.

Siège supplémentaire.

Pour des raisons de confort personnel, vous avez la possibilité d'acheter un siège supplémentaire en classe Horizon dans les 2 cas suivants.

a) Si vous devez conserver l'une ou vos deux jambes en position horizontale.

Les appareils exploités par Corsair ne disposent pas d'emplacements spécifiques pour permettre de maintenir l'une ou vos deux jambes en positions horizontale.

Nous pouvons toutefois vous proposer :

- D'acheter un billet en Classe Grand large qui offre davantage de place pour les jambes et dont les fauteuils disposent d'un repos-jambes qui permet de les surélever, ou
- D'acheter un siège supplémentaire en classe Horizon. Nous neutraliserons le siège qui se trouve devant vous et abaisserons le dossier pour que vous puissiez étendre la jambe que vous souhaitez voir en position horizontale.

De manière générale, nous n'avons pas besoin de vous donner d'accord médical, toutefois, si vous souhaitez acheter un siège supplémentaire pour cause de jambe plâtrée ou d'opération récente, nous vous conseillons recommandons de vérifier avec votre médecin traitant que votre situation présente pas de contre-indication pas un voyage aérien.

En revanche si vous :

- Mesurez moins de 160 cm, ou
- Avez les 2 jambes plâtrées, ou
- Avez subi une opération datant de moins de 10 jours avec des broches apparentes, ou
- Avez subi la pose d'une prothèse totale de la hanche datant de moins de 30 jours avant le voyage, ou
- Êtes plâtré jusqu'en haut de la hanche, ou
- Avez subi une fracture récente du col du fémur ;

Nous ne pourrions vous vendre de siège supplémentaire pour raison de confort. Votre situation requière un transport allongé et une autorisation médicale de notre part pour pouvoir voyager.

b) Si vous ne pouvez pas vous asseoir dans un siège standard de la classe horizon.

En classe Horizon, la largeur d'assise entre les accoudoirs du siège est de 18 pouces, soit 45,7 cm. Si vous ne pouvez pas occuper un siège standard, accoudoir baissé et souhaitez être assuré de voyager sur le vol souhaité, nous pouvons vous proposer :

- D'acheter un billet en Classe Grand large qui offre d'avantage d'espace entre les accoudoirs, ou
- D'acheter un siège supplémentaire en classe Horizon. Nous neutraliserons le siège qui se trouve à côté de vous pour que vous puissiez relever l'accoudoir mitoyen et disposer d'avantage d'espace.



Toilettes.

Les Airbus A330 exploités par Corsair disposent de toilettes adaptés aux passagers handicapés et/ou à mobilité réduite.



Repas spéciaux.

Corsair propose les repas spéciaux suivant répondre à vos exigences diététiques spécifiques ou religieuses :

- Végétarien
- Casher
- Poisson
- Musulman
- Diabétique
- Sans sel
- Hindou
- Sans gluten.

Vous pouvez passer votre commande de repas, par l'intermédiaire de votre agent de voyage, ou directement avec Corsair. Si vous effectuez également le faire en ligne lorsque vous effectuez votre réservation sur le site www.corsair.fr.

Nous vous prions de noter que nous ne pourrons satisfaire votre demande si vous ne nous en faites pas part au moment de la réservation ou, au plus tard 24 heures avant votre départ ; et que certains types de repas ne sont pas disponibles au départ de certaines escales.

Handicap moteur

Fauteuils d'aéroport.

Les fauteuils utilisés dans les divers aéroports desservis par Corsair ne conviennent pas pour un usage manuel autonome et doivent être manipulés par le personnel au sol.

Moyens d'embarquement alternatifs

Dans certains cas et/ou en certaines circonstances, les passerelles télescopiques qui relient le terminal directement à la porte de l'avion ne seront pas disponibles pour vous, ni pour les autres passagers au moment de l'embarquement et/ou du débarquement.

Dans ces circonstances, des escaliers sont mis à votre disposition. Si vous n'êtes pas capable d'utiliser un escalier, et que vous nous en avez informés à l'avance, nous vous apporterons une solution alternative. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas forcément de la solution la plus pratique, mais espérons que vous comprendrez que nous déployons tous les efforts possibles pour garantir votre sécurité, dignité et confort.

Chaises de bord.

Chaque appareil de Corsair est équipé d'une chaise de transfert de bord. Ces chaises sont spécialement conçues pour être déployées dans les allées des avions.

Le personnel de cabine se tient à votre disposition pour vous conduire aux toilettes au moyen de ces chaises, toutefois, il n'est pas habilité à vous porter ou vous soulever, vous devez donc être en mesure de vous transférer de votre fauteuil à la chaise ; ainsi que de la chaise aux toilettes par vous-même. Si vous estimez ne pas en être capable, nous vous recommandons de voyager avec un compagnon capable de vous assister.

Vous voyagez avec votre propre équipement de mobilité,

Corsair transportera votre fauteuil personnel, déambulateur ou tricycle électrique gratuitement.

Si vous voyagez avec un équipement de mobilité personnel, nous vous demandons de nous en informer au moment de la réservation ou au moins 48 heures avant le départ. Cela nous donnera suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir les faire voyager avec vous.

Nous vous recommandons également de vous présenter aux comptoirs d'enregistrement avec une demi-heure de plus par rapport à l'heure limite d'enregistrement standard si vous voyagez avec un fauteuil personnel manuel ; et une heure supplémentaire par rapport à l'heure limite d'enregistrement standard si vous voyagez avec un fauteuil électrique. Ceci afin de nous donner suffisamment de temps pour conditionner votre fauteuil au chargement en soute.

Nous prendrons évidemment toutes les dispositions nécessaires pour prévenir votre matériel contre tout dommage. Aussi, pour nous y aider, nous vous prions de préparer tous les éléments amovibles, de sorte qu'ils puissent être scellés avec votre fauteuil lors de son enregistrement.

Corsair ne dispose pas de conditionnement spécifique au transport de fauteuils roulants. Aussi pour prévoir l'espace nécessaire en soutes, nous vous demanderons de nous fournir les dimensions exactes de votre matériel, ainsi que son poids ; et de nous indiquer si celui-ci est pliant ou non.



Si vous voyagez avec une canne ou des béquilles, ces équipements peuvent être transportés en cabine. Ils devront être rangés dans les compartiments à bagage ou remis au personnel de bord.

Fauteuil manuel.

Dans la mesure du possible, si vous le souhaitez, nous nous efforcerons de vous permettre de conserver votre fauteuil manuel jusqu'à la porte d'embarquement.

Lors de l'enregistrement, votre fauteuil sera étiqueté jusqu'à votre destination, mais qu'elle ne sera chargée qu'au moment de l'embarquement. Dans ce cas, nous vous demanderons de vous présenter en porte d'embarquement à l'heure (d'embarquement) inscrite sur votre carte d'accès à bord. Notre personnel s'assurera ensuite que votre fauteuil soit chargé correctement dans l'avion et vous puissiez bénéficier d'un pré-embarquement selon votre convenance.

A votre arrivé, dans certains aéroports, votre fauteuil pourra vous être remise à la porte de l'avion. Si cela n'est pas possible, votre fauteuil sera mis à votre disposition en salle de livraison bagage, à côté du tapis correspondant à votre vol.

Fauteuil électrique.

Les fauteuils électriques doivent toujours être enregistrés comme bagage de soute, c'est la raison pour laquelle nous demandons de vous présenter à l'enregistrement suffisamment en avance. Notre personnel au sol se chargera ensuite de vous accompagner jusqu'à la porte d'embarquement.

Lorsqu'il s'agit de fauteuil électrique, nous faisons la distinction entre :

- a) Les fauteuils électriques non inversables (accumulateur à électrolyte liquide).

A ce jour, Corsair n'autorise pas le transport en soute de ce type d'équipement.

- b) Les fauteuils électriques inversables (« batterie sèche » ou à gel).

Avant de nous remettre votre équipement de mobilité à l'enregistrement, nous vous demandons de veiller à :

- Débrancher les accumulateurs
- Isoler les bornes des accumulateurs, pour prévenir tout risque de court-circuit.
- Fixer les accumulateurs au fauteuil.

NB : dans le cas de batterie à gel il n'est pas nécessaire de débrancher l'accumulateur si les bornes sont isolées de façon à prévenir tous risques de court-circuit.

Handicaps sensoriels.

Dans les aéroports, des efforts ont été déployés pour permettre une meilleure accessibilité à l'information, aux personnes malentendantes ou sourdes et aux personnes malvoyantes ou non-voyantes.

Le personnel au sol se tient également à votre disposition pour vous aider.

Si vous le souhaitez, une assistance est prévue pour vous accompagner tout au long de votre parcours dans les aéroports, aussi bien au départ, qu'à votre arrivée. Il suffit simplement d'en faire la demande au moment de la réservation.

Si vous voyagez avec un animal de service.

Si vous le souhaitez, votre chien de service peut voyager gratuitement en cabine avec vous. Pour cela, il doit répondre aux conditions suivantes :

- Respecter toutes les exigences sanitaires des pays de départ, de correspondance et de destination,
- Être identifié au moyen d'une plaque, d'un harnais ou d'un document confirmant sa fonction,
- Être tenu en laisse en permanence,
- Ne pas occuper de siège,
- Ne pas obstruer les allées ou les issues de secours,
- Avoir un comportement irréprochable en toutes circonstances.

De plus, nous vous prions de prendre les mesures nécessaires concernant l'hygiène de votre chien (notamment en ce qui concerne ses besoins naturels).

Nous vous recommandons vivement de nous le signaler au moment de la réservation et si possible, de nous indiquer sa race, sa taille et son poids.

Si vous êtes malvoyant ou non-voyant.

Le personnel de bord tient à votre disposition des consignes de sécurité en braille et vous fera le nécessaire pour expliquer les procédures d'urgence et vous indiquer où se trouvent les issues de secours, au moment de votre embarquement.

Le personnel de bord se tient également à votre disposition pour vous aider à vous déplacer et accompagner aux toilettes, si vous le souhaitez ; et pourra également vous aider à déballer votre plateau et vous en expliquer la composition au moment des repas.

Handicap intellectuel.

La plupart des personnes déficientes intellectuelles peuvent voyager seules sur Corsair. Pour cela, elles doivent être capables de comprendre et appliquer les mesures de sécurité.

Si vous le souhaitez, nous pouvons organiser un service d'accompagnement. Pour cela, il suffit d'en faire la demande au moment de la réservation.

Ce service inclus :

- L'accompagnement de la personne déficiente intellectuelle durant toutes les étapes du passage aux aéroports,
- Une attention particulière de la part du personnel de cabine, notamment en cas de situation d'urgence.

Ce service n'inclus pas :

- Une assistance personnelle pour remplir les formalités au sol,
- L'aide à l'alimentation,
- L'assistance dans les toilettes,
- Ou toute autre assistance à caractère personnel.

Si vous souhaitez faire voyager un enfant déficient intellectuel non-accompagné, nous lui fournirons l'assistance prévue dans le cadre du service UM (Mineur non-accompagné).

Recommandations

Nous attirons votre attention sur les particularités du voyage aérien :

- Les différentes étapes du parcours dans les grands aéroports peuvent s'avérer parfois longues, stressantes, voir intrusives (notamment lors des contrôles de sûreté).
- Le vol peut parfois être perturbé par des turbulences, pouvant entraîner l'application de mesure de sécurité inhabituelles.

Par ailleurs, la déficience intellectuelle de certaines personnes entraîne de pertes de mémoire (ex : maladie d'Alzheimer) ou des problèmes d'orientation pouvant avoir des conséquences non-négligeables.

Ces conditions particulières doivent être prises en compte et nous recommandons vivement de ne pas surestimer la capacité d'une personne déficiente intellectuelle à y faire face.

Si une personne risque de se retrouver dans une situation à laquelle elle ne saurait faire face ou si sa situation personnelle ne lui permet pas d'assumer, sans aide extérieure, l'ensemble des exigences liées à un voyage aérien ; alors nous recommandons vivement qu'elle voyage accompagnée.

Insuffisance respiratoire.

Fourniture d'oxygène thérapeutique.

Si vous le souhaitez, Corsair peut mettre à votre disposition de l'oxygène thérapeutique. Ce service est payant et vous devez en faire la demande au moment de la réservation, au plus tard 48 heures avant votre départ.

De plus, ce service nécessite une autorisation médicale délivrée par un médecin agréé par Corsair. Il vous faudra donc :

- Renseigner et transmettre à Corsair, l'annexe A de la résolution IATA 700,
- Demander à votre médecin traitant de renseigner l'annexe B de la résolution IATA 700 et de la transmettre à l'un de nos médecins conseils.

Bouteilles d'oxygène personnelles.

L'utilisation de bouteilles d'oxygène personnelles n'est pas autorisée à bord des appareils exploités par Corsair. Celles-ci peuvent être transportées en soute, à conditions qu'elles aient été préalablement vidées et décapsulées.

Concentrateur d'oxygène portatif personnel.

Corsair autorise l'utilisation de concentrateur d'oxygène portable à bord des avions qu'elle opère.

L'utilisation d'extracteur d'oxygène portable à bord d'un vol commercial est réglementée par la réglementation spéciale éditée par la FAA (SFAR 106).

Conformément à cette réglementation, le type extracteur d'oxygène portable doit appartenir à la liste suivante.

- | | |
|------------------------------|--|
| - Airsep, Freestyle | - International Biophysics, LifeChoice |
| - Airsep, Lifestyle | - Invacare, XPO2 |
| - Delphi, RS-400 | - Invacare, Solo2 |
| - De Vilbiss, IGo | - Oxlife, Independence |
| - Inogen, InogenOne (IO 100) | - Respironics, EverGo |
| - Inogen, InogenOne-G2 | - Sequal, Eclipse |

Votre médecin traitant doit, en outre, produire une ordonnance, sur papier à en-tête, que vous devez conserver pour être montrée à la demande des autorités aéroportuaires et/ou de l'équipage, précisant :

- Jusqu'à quel niveau maximum vous pouvez ajuster le débit d'oxygène, en prenant en compte les éventuels changements de pression en cabine ;
- Que vous ou votre accompagnateur êtes capable d'apprécier et interpréter les signaux (lumineux ou sonores) de votre appareil ; et que vous êtes capable de prendre les actions appropriées ;
- Si vous avez besoin d'oxygène en permanence, avant, pendant et après le vol. Ceci incluant vos déplacements en aérogare et, une fois à bord, durant les phases de roulage, de décollage, d'atterrissage et lors de vos déplacements en cabine ; ou uniquement pendant le vol.

De plus, l'utilisation d'un extracteur d'oxygène portable nécessitant une autorisation médicale et technique de la part de Corsair, la demande doit en être faite au moment de la réservation.

Pour que nous puissions valider votre demande, nous vous prions de :

- Renseigner et transmettre à Corsair, l'annexe A de la résolution IATA 700, ainsi que le formulaire spécifique « Utilisation d'un Concentrateur à Oxygène Portable Personnel ».
- Demander à votre médecin traitant de renseigner l'annexe B de la résolution IATA 700 et de la transmettre à l'un de nos médecins conseils.

Nous vous demandons également de prendre connaissance des informations suivante :

- En vol, la pression en cabine peut baisser pour s'établir au niveau équivalent de celui d'un point situé à une altitude maximale de 2400 mètres (8000 pieds). Avant d'entamer votre voyage, veuillez vérifier avec votre médecin traitant quelles modifications des réglages sont nécessaires.
- Selon le type d'équipement utilisé et leur réglage, les concentrateurs d'oxygène portables ont une consommation supérieure à celle qui est autorisée pour les branchements électriques à bord. Vous n'êtes donc pas autorisés à brancher votre appareil POC dans l'avion.
- Il vous incombe de vous munir de la quantité de batterie suffisante pour que votre appareil fonctionne pendant 150% du temps de vol. Les paramètres exceptionnels (tels que réglages particuliers) doivent être pris en compte.
- Afin d'éviter tout risque de court-circuit électrique, chaque batterie de remplacement doit être emballée dans un contenant séparé. Le personnel de cabine a pour instruction de vérifier les piles de rechange des appareils POC.
- En cas de dépressurisation, il vous sera demandé de ne plus vous servir de votre appareil mais d'utiliser les masques à oxygène qui se déploient afin d'apporter un supplément d'oxygène aux passagers.
- Afin de faciliter les contrôles de sûreté à l'aéroport, nous vous recommandons de vous munir d'un certificat médical en français et en anglais confirmant la nécessité de votre appareillage en vol.

Si vous voyagez avec des médicaments.

Nous vous recommandons de vous assurer que :

- vous transportez tous les médicaments dont vous avez besoin avec vous dans vos bagages de cabine.

Nous vous déconseillons de les placer dans les bagages de soute que vous enregistrez.

- Vous disposez d'une ordonnance rédigée par votre médecin traitant, sur papier à en-tête, afin de faciliter les contrôles de sécurité et de douanes.

Nous vous conseillons par ailleurs de vous munir d'une ordonnance rédigée en anglais si vous voyagez à destination d'un pays non francophone.

Veuillez également garder à l'esprit que nos appareils disposent d'un nombre limité d'endroit réfrigérés ne nous permettant pas de conserver vos médicaments au frais.

Nous vous conseillons d'emporter avec vous un contenant réfrigérant de petite taille que notre personnel de bord pourra alimenter en glaçon en cas de besoin.

Conseils pour les diabétiques

L' Association Française des Diabétiques en partenariat avec la Direction Générale de l'Aviation Civile et Aéroports de Paris.

Ce guide est disponible sur le lien suivant : http://diabpump1.free.fr/fichiers/doc_diabete%20et%20voyages.pdf

Son objectif est de concilier les impératifs de sûreté aérienne tout en préservant la qualité de vie des voyageurs atteints de diabète

Checklist pour les voyageurs.

Vous trouverez ci-après quelques astuces pour vous permettre d'obtenir les services et/ou l'assistance dont vous avez besoin.

- Réservez votre vol au moins 48 heures à l'avance et faites nous part de ce dont vous avez besoin.
- Si votre voyage comporte un vol avec l'un de nos partenaires, vous pouvez trouver les informations utiles en nous contactant.
- Assurez-vous que votre médecin traitant vous a fourni une ordonnance si vous voyagez avec des médicaments.
- Assurez-vous que votre médecin traitant a transmis la fiche de renseignements médicaux à notre médecin conseil si vous avez des besoins d'ordre médicaux.
- Présentez-vous à l'enregistrement de votre vol suffisamment en avance pour que nous puissions conditionner votre équipement, le cas échéant.
- Assurez-vous que votre état personnel vous permet de voyager sans accompagnateur.

Les services suivants fournis par Corsair sont gratuits :

- Repas spéciaux,
- Assistance du personnel au sol pour l'embarquement et le débarquement,
- Transport en soute de votre fauteuil personnel,
- Transport en cabine de votre animal de service,
- Transport en cabine d'un concentrateur d'oxygène portatif personnel,
- Utilisation de la chaise de transfert de bord qui équipe chacun de nos appareils.

Les services suivants sont fournis par Corsair contre paiement :

- Fourniture d'oxygène thérapeutique,
- Fourniture d'un concentrateur d'oxygène portatif,
- Siège(s) supplémentaire(s) pour allonger l'une ou les 2 jambes,
- Transport sur civière.

Checklist pour les agents et organisateurs de voyages.

Si l'un de vos clients est une personne handicapée et/ou à mobilité réduite, et qu'il vous fait une demande d'assistance spécifique, nous vous demandons de renseigner son dossier de réservation avec l'un des codes répondant aux standards de l'industrie ci-dessous :

L'utilisation correcte d'un de ces codes garantira la fourniture du service requis.

En cas de doute, nous vous invitons à contacter notre helpdesk.

[...]

Si l'un de vos clients est une personne ayant des besoins médicaux spécifiques ou dont l'état de santé nécessite un accord de la part de nos médecins conseils, veuillez :

- renseigner son dossier de réservation avec l'un des codes répondant aux standards de l'industrie ci-dessous,
- renseigner et transmettre à votre helpdesk Corsair, l'annexe A de la résolution IATA 700,
- demander au médecin traitant de votre client de renseigner l'annexe B de la résolution IATA 700 et de la transmettre à l'un de nos médecins conseils.

Si l'un de vos clients souhaite utiliser un concentrateur d'oxygène portatif personnel, veuillez :

- renseigner son dossier de réservation avec l'un des codes répondant aux standards de l'industrie ci-dessous, et les toutes les informations pertinentes nécessaires.
- renseigner et transmettre à votre helpdesk Corsair, l'annexe A de la résolution IATA 700,
- demander à votre client de renseigner le formulaire spécifique « Utilisation d'un Concentrateur à Oxygène Portable Personnel » et le transmettre à votre helpdesk Corsair.
- demander au médecin traitant de votre client de renseigner l'annexe B de la résolution IATA 700 et de la transmettre à l'un de nos médecins conseils.

[...]

Les suggestions contenues dans ce document ne sont pas destinées à remplacer les conseils particuliers, professionnels et / ou médical et ne doit pas être interprété comme tel.